

Stage à la Ferme d'a Yaaz

Conditions générales

Table des matières

1. Projet pédagogique
2. Périodes
3. Lieux
4. Accessibilité au centre de vacances
5. Répartition des groupes
6. Les activités
7. Garderies gratuites
8. Repas et boissons
9. Temps de repos
10. Vêtements et matériel à prévoir
11. Déplacements à l'extérieur
12. Modalités d'inscription
13. Modalités de paiement
14. Politique d'annulation
15. Fiche santé
16. Usage de médicaments et accidents
17. Perte – vols – dégradation
18. Attestation mutuelle
19. Déduction fiscale
20. Règles de vie au sein de la Ferme d'a Yaaz
21. Droit à l'image
22. Contact

1. Projet pédagogique

La mission du projet pédagogique consiste à contribuer à l'encadrement, à l'éducation et à l'épanouissement des enfants pendant les périodes de congés scolaires au contact des animaux et de la Nature à la Ferme d'a Yaaz.

2. Périodes

La Ferme d'a Yaaz propose des stages à la ferme aux périodes suivantes :

- congés de Pâques
- vacances d'été : durant les mois de juillet et d'août

3. Lieu et adresse des stages

Les stages ont lieu à la Ferme d'a Yaaz, route de l'ermitage, chemin à droite après le numéro 354, 6717 Heinstert.

4. Accessibilité aux stages à la Ferme d'a Yaaz

- Tranches d'âge

Les stages à la Ferme d'a Yaaz sont accessibles à tous les enfants âgés de 3 ans à 12 ans (des exceptions seront possibles pour les enfants de plus de 12 ans jusque 15 ans).

Par souci d'organisation et de gestion du groupe, seuls les enfants propres seront acceptés.

- Enfants porteurs d'handicaps

La Ferme d'a Yaaz accepte des enfants de type 1 (retard mental léger) et type 3 (troubles du comportement) mais ils doivent être propres et être capables de marcher sur des distances de plus de 4km.

Nous ne sommes pas en mesure d'accepter des enfants handicapés moteurs en raison des infrastructures et des activités extérieures qui ne s'y prêtent malheureusement pas.

- Pédiculose (présence de poux sur la tête) et maladies contagieuses

Les enfants porteurs de poux ou de maladies contagieuses seront écartés. Ils pourront réintégrer la Ferme d'a Yaaz après vérification par la responsable.

5. Répartition des groupes

Les groupes seront répartis de la manière suivante : 3/6 ans et 6/12 ans.

Mais selon la fatigue et la demande de l'enfant, un enfant pourra passer d'un groupe à l'autre.

6. Les activités

Les activités commencent à 9h et se terminent à 16h.

Les enfants doivent impérativement être présents avant 9h afin de ne pas retarder le commencement des activités.

Journée type :

09h00 : début des activités

10h15 : collation et accès libre aux animaux de la ferme et de la plaine de jeux

10h45 : reprise des activités

12h00 : repas de midi ensemble et pause de midi avec accès libre aux animaux de la ferme et de la plaine de jeux

13h00: reprise des activités et moment de détente et de repos pour les plus petits

14h30 : collation

14h45 : reprise des activités

15h50 : fin des activités

16h00 : retour au calme, évaluation collective de la journée.

Rassemblement pour l'accueil des parents,

Pour les enfants de 3 à 6 ans, un animal de la Ferme sera mis à l'honneur. Un bricolage, une histoire, une chanson et des jeux en rapport avec l'animal mis à l'honneur seront proposés tout au long de la journée.

Pour les enfants de 6 à 12 ans, une demi-journée est consacrée au thème de la ferme et des animaux, l'autre demi-journée, les enfants découvriront une multitude d'activités ludiques et pédagogiques dans la forêt d'Anlier ou à la Ferme d'a Yaaz

7. Garderie gratuite

La Ferme d'a Yaaz organise une garderie gratuite durant toutes les périodes de stages de 7heures à 18heures.

Les parents sont tenus de respecter ces horaires et de reprendre leur(s) enfant(s) avant la fermeture. Tout dépassement horaire entrainera une facturation supplémentaire de 10 €/heure. L'heure entamée sera automatiquement facturée. La somme due sera à payer à la récupération de l'enfant à l'animatrice présente.

Si vous ne récupérez pas vous-même votre enfant, il est obligatoire de nous le signaler et de compléter un document autorisant une tierce personne à le récupérer à votre place. Vous pouvez le télécharger sur notre site internet.

8. Repas et boissons

Pour des raisons écologiques (gobelets jetables...), nous vous demandons de fournir une gourde à vos enfants. Ils disposeront d'eau potable tout au long de la journée.

Pour le repas, vous devez le fournir. Nous ne proposons pas de repas. Deux possibilités s'offrent à vous :

- des tartines
- un plat à réchauffer (un miro onde est mis à disposition des enfants)

N'oubliez pas de prévoir les collations en suffisance dans une boite à tartines pour les pauses du matin et de l'après-midi (dans la mesure du possible sans emballage et sans alu afin de respecter l'environnement).

9. Temps de repos

Un espace adapté au repos est aménagé pour les groupes de 3 à 6 ans. Pour les enfants qui en ressentent le besoin, une sieste est proposée après le repas. Pour les autres enfants du groupe, des activités plus calmes sont prévues (lecture d'histoires, dessins, etc.).

10. Vêtements et matériel à prévoir

Les enfants devront avoir une tenue adaptée à des activités extérieures (des vieilles baskets ou chaussures de marche suffiront) et aux conditions météorologiques (casquette, chapeau, crème solaire, veste de pluie), pouvant être salie (puisque les enfants seront en contact avec les animaux).

Merci de prévoir dans un sac une tenue complète de rechange.

Merci de prévoir aussi un petit sac de randonnée pour mettre la collation et la gourde lors des balades en forêt.

11. Déplacements à l'extérieur de la Ferme d'a Yaaz

Dans le cadre de certaines activités, les enfants peuvent être amenés à se déplacer à l'extérieur de la ferme. Dans ce cas, les déplacements s'effectueront à pied sous la surveillance de(s) animatrice(s).

12. Modalités d'inscription

L'inscription à l'un de nos stages implique l'adhésion à nos conditions générales. Les places sont limitées. Inscrivez donc votre enfant rapidement sous peine ne plus pouvoir choisir le stage qui lui plaira. Si un stage devait être complet, il serait mentionné sur notre site internet. Vous ne pourriez donc plus y inscrire votre enfant.

Les inscriptions se font par mail à lafermedayaaz@skynet.be (de préférence) ou par téléphone au 0470 307 359 (de 9h à 19h du lundi au vendredi).

L'inscription peut se faire par semaine complète (5 jours) pour un montant de 100 euros ou par jour pour un montant de 25 euros par jour entamé.

En accord avec ses objectifs pédagogiques, la Ferme d'a Yaaz privilégie les inscriptions pour une semaine complète. En effet, les inscriptions à la carte nuisent à la qualité de l'accueil car elles rendent difficiles la cohésion du groupe, sa dynamique et la participation des enfants.

En cas de difficultés financières, nous nous engageons à trouver une solution au cas par cas afin de laisser la possibilité à chaque enfant de participer aux activités de la Ferme d'a Yaaz.

Lorsque vous inscrivez votre enfant à un stage, vous recevez un récapitulatif de votre inscription.

13. Modalités de paiement

Le paiement du stage pourra se faire :

- soit par virement sur le compte BE82 7320 2584 2568 ouvert au nom de la Ferme d'a Yaaz avec la mention : « prénom + nom de l'enfant+ date du stage »
- soit en liquide le premier du stage
- soit par carte le premier jour du stage.

14. Politique d'annulation

- Annulation de votre part

Une fois votre inscription validée, il ne vous est plus loisible de vous désinscrire sans engendrer de frais. Un montant forfaitaire de 30 euros vous sera demandé.

En cas de maladie, un certificat médical doit nous parvenir dans les 3 jours ouvrables par email lafermedayaaz@skynet.be ou par courrier à l'adresse suivante : route de l'ermitage 344, 6717 Heinstert. Aucun frais d'annulation ne sera demandé.

Si le certificat médical ne nous a pas été transmis dans les délais impartis, le montant forfaitaire vous sera facturé.

- Annulation de notre part

La Ferme d'a Yaaz se réserve le droit d'annuler un stage si le nombre d'enfants inscrits n'est pas suffisant pour le bon déroulement des activités de la semaine. Nous vous préviendrons par email au plus tard une semaine avant le début du stage. Aucun dédommagement ne pourra être réclamé.

15. Fiche santé

Il est OBLIGATOIRE de compléter une fiche santé pour chaque enfant inscrit à l'un de nos stages. Elle est à remettre au responsable le premier jour du stage (une par année civile). Merci de la compléter avec attention.

16. Usage de médicaments et accidents

- Usage de médicaments

Les animatrices disposent d'une boîte de premiers secours. Dans le cas de situations ponctuelles ou dans l'attente de l'arrivée du médecin, elles pourront administrer les médicaments suivants et ce à bon escient : du désinfectant ; une pommade réparatrice en cas de brûlure solaire et calmante en cas de piqure d'insectes.

Les animatrices de la Ferme d'a Yaaz ne sont pas habilitées à administrer des médicaments aux enfants. Elles sont autorisées à le faire uniquement sur base d'un certificat médical les y autorisant.

En cas d'urgence, les parents/tuteurs légaux seront avertis le plus rapidement possible. Néanmoins, s'ils ne sont pas joignables et si l'urgence le requiert, l'intervention se fera sans leur consentement.

Les parents/tuteurs légaux, marquent donc leur accord pour que la prise en charge ou les traitements estimés nécessaires soient entrepris durant le séjour de leur enfant par la responsable de la Ferme d'a Yaaz ou par le service médical qui y est associé. Vous autorisez le médecin local à prendre les décisions qu'il juge urgentes et indispensables pour assurer l'état de santé de l'enfant, même s'il s'agit d'une intervention chirurgicale.

- Accidents

Les enfants qui fréquentent les stages et les personnes qui y travaillent sont couverts par une assurance accident corporelle. Cette assurance ne couvre pas les dégâts matériels.

17. Perte – vols – dégradation

La Ferme d'a Yaaz décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'objets. Nous vous conseillons donc de contracter une assurance familiale dans le cas où un incident de la sorte se produirait. Nous vous demandons également de ne laisser aucun objet de valeur à vos enfants. En aucun cas, la Ferme d'a Yaaz ne pourra être tenue pour responsable de tels actes.

Nous vous conseillons également d'inscrire le nom et le prénom de votre enfant sur tous les objets lui appartenant (sac, manteau, vêtements, etc.).

18. Attestation mutuelle

Vous souhaitez une intervention de la part de votre mutuelle, il suffit de déposer le document type à la responsable de la Ferme d'a Yaaz lors de la semaine de stage. Elle la complètera et vous pourrez venir la récupérer en fin de semaine. Vous pouvez également l'envoyer par courrier avec une enveloppe timbrée. N'oubliez pas de préciser les périodes pour lesquelles vous souhaitez une intervention.

19. Déduction fiscale

La Ferme d'a Yaaz est reconnue par le Ministère de l'Enfance, de l'aide à la Jeunesse et de la Santé au titre de « Centre de vacances ONE ». Ceci vous donne la possibilité de déduire de vos impôts le montant des stages en frais de garde. Vous pourrez recevoir sur demande l'attestation à la fin du stage. Elle devra être jointe à votre déclaration fiscale.

20. Règles de vie au sein de la Ferme d'a Yaaz

Les animatrices de la Ferme d'a Yaaz sont chargées de l'animation et de la surveillance des enfants. Tous les actes posés dans ce cadre devront être en conformité avec les prescriptions du projet pédagogique.

Afin de permettre au personnel de la Ferme d'a Yaaz d'exercer correctement son travail, l'enfant est soumis à son autorité.

Le respect des autres et des choses est de rigueur pour tous et à tout moment. En application de cette règle, il est indispensable de respecter les autres dans leurs différences, d'utiliser les lieux et le matériel conformément à leur usage, d'adopter les règles d'hygiène, d'observer le calme pendant les périodes de sieste et de repas. Il est interdit de fumer. Toutes les règles de bienséance sont d'application.

Nous ne tolérerons pas les actes de vandalisme, les vols, les actes et les paroles racistes, tout ceci pourra faire l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'au renvoi définitif de la Ferme d'a Yaaz. Tout autre acte de quelque forme que ce soit, ou attitudes discriminatoires comme l'antisémitisme, l'homophobie, le sexisme, l'islamophobie... ainsi que des symboles correspondants seront également sévèrement réprimés par l'organisation.

Le non-respect manifeste des règles de vie, un comportement discriminatoire basé sur la race ou l'origine socioculturelles et socio-économiques ou tout manque de respect envers les animatrices de la Ferme d'a Yaaz ainsi que tout comportement incorrect ou indiscipliné des enfants fera l'objet d'un avertissement adressé en fin de journée aux parents ou tuteurs légaux via le coordinateur. Au-delà de deux avertissements, la responsable de la Ferme d'a Yaaz peut décider d'infliger une exclusion temporaire, voir une exclusion définitive en fonction de la gravité des actes commis sans remboursement du stage.

21. Droit à l'image

Dans le cadre de nos activités, il arrive que nous photographiions les participants. Ces photos peuvent être utilisées dans nos outils de communication, à savoir site internet, page Facebook, publicité, etc. L'inscription à un stage de la Ferme d'a Yaaz vaut pour accord d'être ainsi photographié. En cas de refus de cette clause automatique, le parent/tuteur légal demandeur enverra un courrier recommandé afin de le notifier à la responsable de la Ferme d'a Yaaz. Cette demande doit impérativement nous parvenir avant le premier jour de stage de l'enfant concerné.

22. Contact

Toute au long de l'année, vous pouvez contacter par mail à lafermedayaaz@skynet.be ou par téléphone au 0479 307 359 du lundi au vendredi de 9h à 19h. Nous répondrons avec plaisir à toutes vos questions dans les meilleurs délais.

N'hésitez pas à consulter régulièrement notre site internet www.lafermedayaaz.be pour y retrouver toutes les informations pratiques et à suivre nos actualités sur notre page Facebook : <https://www.facebook.com/la-ferme-da-Yaaz-100916853369071>

L'inscription à l'un de nos stages implique l'adhésion à nos conditions générales.